



## INSCRIPTION AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES Année scolaire 2022/2023

- A l'interclasse – cantine (12h00/14h00)
- A l'accueil périscolaire (matin 7h30/8h30, soir 16h30/18h30)
- A l'étude surveillée (16h30/17h30 – élèves de l'école élémentaire)
- Au transport scolaire (le matin et/ou le soir)

### ENFANT

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Ecole et classe : ..... Date de naissance : .....

**Attention : une demande de dérogation doit être obligatoirement adressée à la mairie pour tous les enfants de moins de 3 ans désirant utiliser les services périscolaires.**

### PARENTS

	Monsieur	Madame
Nom		
Prénom		
Adresse		
E-mail		
Téléphone		

**Situation familiale** : ..... **Garde alternée** :    oui            non

N° allocataire CAF : .....

**(Rempli par Mairie) Quotient familial** : ..... **Tarif** : .....

### FRÉQUENTATION DES SERVICES ENVISAGÉE PAR LES PARENTS

Mettre une croix dans la case correspondante :

CANTINE	OUI	NON

ACCUEIL PERISCOLAIRE	OUI	NON
MATIN		
SOIR		

ETUDE SURVEILLÉE	OUI	NON

TRANSPORT SCOLAIRE	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
8h30 Régulièrement				
8h30 Occasionnellement				
16h30 Régulièrement				
16h30 Occasionnellement				

A quel arrêt (à préciser obligatoirement) ? .....

Nota : l'enfant doit descendre à l'arrêt désigné ci-dessus par les parents. Lorsque les parents souhaitent que l'enfant descende à un autre arrêt, ils doivent obligatoirement fournir une autorisation écrite préalable à l'accompagnatrice.

### MODE DE PAIEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

- Prélèvement (joindre un RIB)
- Paiement en ligne (carte bancaire)
- Chèques

A Saint-Pierre d'Irube/Hiriburu, le  
Signature,